

[Aller au contenu principal](#)

# Accouchement : l'épisiotomie n'est plus recommandée que dans un seul cas



© Adobe Stock

Un nouveau rapport du Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) recommande de ne pas pratiquer d'épisiotomie dans un accouchement normal et de limiter cette incision du périnée au cas d'un accouchement dit instrumental.

Accoucher avec ou sans [épisiotomie](#) ? Le Collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) a statué sur la question lors de son dernier congrès en date, qui s'est tenu à Strasbourg le 6 décembre 2018. Dans les [recommandations publiées à l'issue de ce congrès](#), les experts indiquent que l'épisiotomie, une incision du [périnée](#) réalisée sur quelques centimètres pour éviter les déchirures et faciliter l'expulsion du bébé, n'est pas recommandée dans un accouchement "normal".

## Accouchement normal vs accouchement instrumental

Plus précisément, les experts du CNGOF stipulent qu' "au cours d'un [accouchement](#) normal, la pratique d'une épisiotomie n'est pas recommandée pour réduire le risque de lésions obstétricales du sphincter anal". Pour diminuer ce risque de lésion, il serait plutôt "recommandé de contrôler manuellement le dégagement de la présentation céphalique et de soutenir le périnée postérieur".

Seule exception : celle d'un **accouchement instrumental, c'est-à-dire utilisant des forceps, des spatules ou une ventouse**, pour lequel "une épisiotomie peut être indiquée". L'idée de réduire le nombre d'épisiotomie est motivée par deux facteurs. Premièrement, **l'efficacité de cette pratique n'est pas avérée** : "il n'y a pas de bénéfice reconnu à la pratique de l'épisiotomie dans l'accouchement normal" note le CNGOF. Deuxièmement, les épisiotomies comportent des **risques d'effets secondaires persistants** comme une [incontinence](#) urinaire ou anale et des douleurs périnéales.

## Consentement libre et éclairé

Autre point sur lequel le CNGOF insiste dans son rapport : le consentement libre et éclairé de la parturiente. "Il est recommandé d'**expliquer l'indication et de recueillir l'accord de la femme avant de pratiquer une épisiotomie**" notent ainsi les experts.

Et pour cause : selon le rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes publié le 26 juin 2018 et intitulé *Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical*, 1 femme sur 2 sur laquelle une épisiotomie a été réalisée déplore un manque ou l'**absence totale d'explication** sur le motif de l'épisiotomie. Et cela concerne un nombre important de femmes puisqu'actuellement, une épisiotomie est pratiquée dans **20% des accouchements** par voie basse (contre 27% en 2010), soit un accouchement sur cinq. "Ce taux est de 34,9% pour les primipares (*femmes qui accouchent pour la première fois, ndlr*) et 9,8% pour les multipares (*femmes qui ont déjà accouché plusieurs fois, ndlr*)" détaille le rapport du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes.

## Un écho aux recommandations de la HAS

Les nouvelles recommandations du CNGOF devraient donc encourager une pratique de l'épisiotomie **plus raisonnée et plus respectueuse** de la parturiente. Un an après la publication des recommandations de bonne pratique de la [Haute Autorité de Santé \(HAS\)](#) sur cette technique, le texte du CNGOF y fait clairement écho. En effet, la HAS suggérait en décembre 2017 déjà de "ne pas réaliser d'épisiotomie systématique, y compris chez la primipare et en cas d'antécédent de déchirure périnéale sévère" et rappelaient qu'"aucune circonstance obstétricale spécifique (telle qu'une anomalie du rythme cardiaque fœtal, une fragilité périnéale, ou une extraction instrumentale) ne justifie une épisiotomie systématique, mais dans toutes ces situations une épisiotomie peut être judicieuse sur la base de l'expertise clinique de l'accoucheur".

Publié le 07 Janvier 2019

Auteur(s) : [Laurène Levy, journaliste santé](#)

Source : [Recommandations pour la pratique clinique - Prévention et protection périnéale en obstétrique](#) élaborées par le Collège national des gynécologues et obstétriciens français, décembre 2018

[Les actes sexistes durant le suivi gynécologique et obstétrical](#), Rapport n°2018-06-26-SAN-034, voté le 26 juin 2018, Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes  
[Recommandation de bonne pratique - Accouchement normal : accompagnement de la physiologie et interventions médicale](#), Haute Autorité de Santé, décembre 2017

PUB

PUB

### CONTENUS SPONSORISÉS

